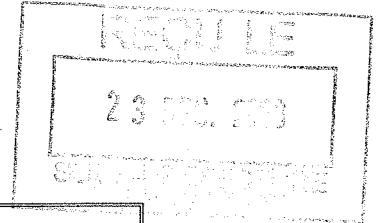




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

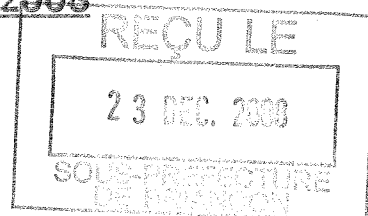
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

DELIBÉRATION N° 2008-095 DU 20 DEC. 2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Observatoire touristique
Choix du titulaire de la prestation



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II, attaché au développement économique communautaire,

Considérant les données accumulées depuis le lancement des analyses de fréquentation touristique du Briançonnais, et la pertinence de les agréger en vue de la constitution d'un observatoire,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008, l'approbation par ses soins du cahier des charges présenté et son accord sur la mise en œuvre rapide de cette démarche conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics,

Vu la procédure de mise en concurrence des prestataires, par affichage au siège de la Collectivité, publication sur le site de la C.C.B. et dématérialisation sur la plateforme des marchés,

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité moins 2 voix contre et 10 abstentions

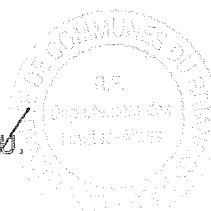
DÉLIBÈRE

- Décide d'attribuer le marché de réalisation de l'observatoire touristique du Briançonnais à la société COMETE dans les conditions précisées dans l'acte d'engagement annexé à la présente.
- Dit que ce marché, d'un montant arrêté à 103 667.56 € TTC, est conclu pour une durée d'un an.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE à procéder à la signature de tout acte et toutes pièces nécessaires à la matérialisation de ce marché.
- Précise que les données de l'observatoire ainsi constitué, viendront abonder les éléments techniques sollicités dans le cadre de l'élaboration du dossier de pré requérance, puis de candidature à l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2018, démarche que le Conseil Communautaire a fait le choix de rejoindre.

Pour copie conforme

Le Président

Alain BAYROU.



Date dépôt : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008